

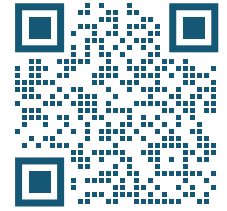
LA SUISSE VOTE

14 JUIN 2026



LA POLITIQUE FACILEMENT EXPLIQUÉE :
UNE BROCHURE DE VOTATION NEUTRE

Scanne le code QR pour
en savoir plus sur les
votations actuelles !



SOMMAIRE

Suisse à 10 millions	4
Loi sur le service civil	6

Par les jeunes et pour les jeunes

La brochure de votation a pour but d'encourager à long terme la participation politique des jeunes, en informant de manière simple, accessible et politiquement neutre sur les objets des votations fédérales et cantonales. Elle est établie sur la base du contenu du matériel de vote officiel.

Neutralité politique

La présente brochure de votation est politiquement neutre et vise à informer les jeunes adultes sur les votations. Les directives de la liberté de vote sont respectées (formation d'une opinion non faussée) et contrôlées par un comité neutre qui s'assure également de la conformité de la brochure avec le matériel officiel de vote.

Editeur

La brochure easyvote est éditée par la Fédération Suisse des Parlements des Jeunes FSPJ. Conformément à sa mission statutaire, celle-ci n'est rattachée à aucun parti politique ni à aucune confession. Son offre easyvote, visant la participation politique des jeunes, est soutenue au niveau fédéral par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) sur la base de la Loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ, RS 446.1).

Rédaction

Ursina Mühlethaler (direction), Alicia Joho, Bérénice Georges, Elisa Marchon, Fabian Pfister, Isabel Witschi, Lena Frey, Manuel Knechtli, Pablo Messerli, Rivana Bissegger, Robin Walz, Serena Büchler

Avertissement

Tous les droits, titres et revendications sur, pour et à partir de toutes les informations et de tous les contenus (y compris tous les textes, données, graphiques et logos) de la brochure easyvote qui découlent de la propriété intellectuelle restent la propriété de la FSPJ. Il est possible de se désabonner de la brochure easyvote par mail à info@easyvote.ch.

Mise en page

Isabelle Lindner, Thierry Bongard

Lectorat

Genossenschaft traduko

Impression

Jordi AG – das Medienhaus

Tirage

116'890

Chère lectrice, cher lecteur,

Même pendant les mois d'été, la situation politique reste intéressante en Suisse ! Le 14 juin, nous pourrons nous prononcer sur deux sujets au niveau fédéral : L'initiative « Pas de Suisse à 10 millions ! » et la modification de la loi sur le service civil. Ces deux projets concernent l'avenir de la Suisse, de sa société, et donc le tien aussi. Il est donc d'autant plus important que tu t'informes sur ces votations et que tu ailles voter.

Notre brochure easyvote t'accompagnera une nouvelle fois lors de ces votations et t'informera de manière simple, compréhensible et politiquement neutre sur les objets afin que tu puisses prendre la meilleure décision pour toi. Si tu souhaites obtenir davantage d'informations sur les thèmes actuellement soumis au vote, scanne le code QR en haut à droite et consulte notre contenu supplémentaire !

As-tu besoin d'un petit rappel pour ne pas manquer le passage aux urnes ? Avec notre #Voteweek, tu seras toujours bien informé et tu ne manqueras pas le dernier délai pour déposer ton enveloppe. Pour encore plus d'informations sur les votations, suis-nous sur Instagram ou TikTok  .

Fais entendre ta voix !

Ursina Mühlethaler (direction de la rédaction) et l'équipe d'easyvote

Suisse à 10 millions

But

La population résidente permanente en Suisse doit être limitée.

Situation actuelle

À fin 2025, environ 9.1 millions de personnes vivaient en Suisse. Depuis l'introduction de la [libre circulation des personnes](#) en 2002, la population a augmenté de 1.7 million de personnes. 80 pour cent de cette augmentation est due à l'immigration, principalement en provenance des États membres de l'UE et de l'AELE. La Confédération estime que la [population résidente permanente](#) de la Suisse dépassera les 9.5 millions de personnes en 2031.

Une [initiative populaire](#) demandant une limitation de la population résidente permanente a été déposée. C'est pour cette raison que nous votons à présent sur ce sujet.

Initiative populaire

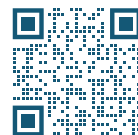
Une initiative populaire fédérale permet au corps électoral de proposer une modification de la Constitution fédérale. Au niveau fédéral, il faut récolter 100 000 signatures dans une période de 18 mois. Si suffisamment de signatures sont déposées à temps, le corps électoral se prononce sur la modification proposée de la Constitution fédérale.

Qu'est-ce qui changerait ?

Si l'initiative est acceptée, la population résidente permanente de la Suisse sera limitée.

D'ici 2050, la population résidente permanente ne doit pas dépasser 10 millions de personnes. Si elle atteint 9.5 millions de personnes avant 2050, le Conseil fédéral et le Parlement devront prendre des mesures, notamment en matière d'asile et de regroupement familial. En outre, les personnes admises à titre provisoire ne pourront plus obtenir de permis de séjour ou d'établissement. Les accords internationaux devront être renégociés si nécessaire.

Si le seuil de 10 millions est franchi, le Conseil fédéral et le Parlement devront prendre toutes les mesures disponibles pour ramener la population résidente permanente sous ce seuil. Les accords contribuant à la croissance démographique devront être résiliés dès que possible. Si la population ne redescend pas sous ce seuil en deux ans, l'accord sur la libre circulation des personnes avec l'UE sera résilié, entraînant la suppression de tous les autres accords bilatéraux I. Dès 2050, le seuil pourra être augmenté s'il y a plus de naissances que de décès.



Libre circulation
des personnes ?

easyvote.ch/10millions

Population résidente permanente

Le texte de l'initiative définit la population résidente permanente comme suit :
« La population résidente permanente comprend l'ensemble des personnes de nationalité suisse ayant leur domicile principal en Suisse ainsi que l'ensemble des personnes de nationalité étrangère disposant d'un titre de séjour d'une durée minimale de douze mois ou séjournant en Suisse depuis au moins douze mois. »

Arguments

Oui

Partisans

- En raison de l'immigration massive, la population résidente permanente de la Suisse a augmenté. Les informations sur la criminalité sont quotidiennes.
- Les loyers augmentent et il y a une pénurie de logements. La principale raison est l'immigration.
- À cause de la bétonisation de la Suisse, le paysage se transforme et la nature est sous pression. En même temps, la qualité de vie diminue.

Non

Opposants

- Avec l'initiative, moins de travailleuses et travailleurs de l'UE peuvent venir travailler en Suisse. Cela nuit à l'économie et à la prospérité.
- L'initiative entraîne des problèmes sociaux, en perturbant par exemple le travail des hôpitaux et du secteur de la construction.
- L'initiative met en péril les relations avec l'UE, le principal partenaire politique et économique de la Suisse.

Conseil national



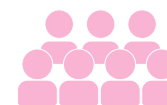
non
67 oui
123 non
6 abstentions

Conseil des États



non
9 oui
30 non
5 abstentions

Conseil fédéral



non

Loi sur le service civil

But

Le service civil doit rester l'exception en Suisse. Moins de personnes devraient passer du service militaire au service civil.

Situation actuelle

En Suisse, l'**obligation de servir** est en vigueur. Ceux qui ne peuvent pas concilier le service militaire avec leur conscience peuvent faire un service civil sur demande. Auparavant, une commission d'admission vérifiait l'existence d'un conflit de conscience. Depuis 2009, les demandeurs apportent la preuve de ce conflit en acceptant de servir 1.5 fois plus longtemps.

En 2025, un nombre record de 7211 personnes ont été acceptées pour le service civil. Celui est fourni surtout dans les secteurs social et écologique.

Afin que le service civil reste une exception, la loi sur le service civil doit être modifiée. Contre cela, un **référéndum** a été lancé. C'est pour cette raison que nous votons à présent sur ce sujet.

Qu'est-ce qui changerait ?

Si l'objet est accepté, la loi sur le service civil sera modifiée comme suit :

- Lors du passage au service civil, au moins 150 jours de service devront être effectués, quel que soit le nombre de jours restants dans l'armée.
- Lors d'un passage, les officiers et sous-officiers devront effectuer 1.5 fois plus de jours de service civil que les jours restants dans l'armée.
- Les affectations nécessitant des études en médecine humaine, dentaire ou vétérinaire ne seront plus autorisées.
- Les personnes ayant déjà effectué tous leurs jours de service militaire ne pourront plus passer au service civil.
- Après leur première affectation, les civilistes devront servir chaque année jusqu'à ce qu'ils aient accompli tous leurs jours de service.
- Les personnes qui soumettent une demande pendant l'école de recrues devront accomplir un service prolongé de 180 jours l'année suivant leur admission.

Obligation de servir

L'obligation de servir en Suisse contraint tous les hommes suisses à accomplir un service pour l'État. Ce service doit généralement être effectué dans l'armée, mais peut, sous certaines conditions, être accompli dans la protection civile ou en tant que service civil. L'obligation de servir ne s'applique pas aux femmes suisses. Elles peuvent s'engager volontairement.

Référéndum facultatif

Les lois fédérales sont adoptées par l'Assemblée fédérale (Conseil national et Conseil des États). Normalement, le corps électoral ne vote pas sur une loi fédérale. Toutefois, si au moins huit cantons ou 50 000 citoyennes et citoyens demandent un référendum dans les 100 jours suivant la publication de la loi, une votation populaire a lieu. C'est ce que l'on appelle un référendum facultatif.

Arguments

Oui

Partisans

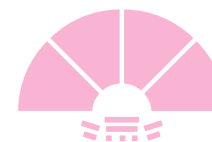
- Selon la Constitution, il n'y a pas de libre choix entre le service militaire et le service civil. Ce dernier est un service de remplacement. L'objet renforce ce principe.
- Lors d'un passage du service militaire, le service civil dure au moins 150 jours. Cela rend un changement tardif moins attrayant.
- L'objet supprime certains avantages du service civil par rapport au service militaire.

Non

Opposants

- L'objet affaiblit considérablement l'engagement important des civilistes et nuit à la société.
- L'objet décourage les jeunes personnes d'effectuer un service civil. Celui-ci est cependant important pour la sécurité de la Suisse.
- L'armée a plus de soldates et soldats que ce qui est autorisé. Les effectifs de l'armée ne sont pas menacés. En outre, l'objet est contraire à la Constitution.

Conseil national



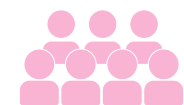
oui
120 oui
76 non
0 abstention

Conseil des États



oui
33 oui
10 non
1 abstention

Conseil fédéral



oui





dsj
fspj
fspg
Dachverband Schweizer
Jugendparlamente
Fédération Suisse des
Parlements des Jeunes
Federazione Svizzera
dei Parlamenti dei Giovani



Imprimé finançant une
contribution au climat
ClimatePartner.com/53458-2604-1016

easyvote.ch

DSJ | FSPJ | FSPG easyvote | Seilerstrasse 9 | 3011 Berne | info@easyvote.ch